



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 18 juin 2025

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
41	49

Date de convocation

12 juin 2025

**Développement économique
– Territoires d'Industrie –
Feuille de route Foncier
Industriel - Convention de
coopération inter-EPCI avec
EPORA et BANQUE DES
TERRITOIRES**

**N° de la délibération
2025-360**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 18 juin 2025 à dix-huit heures,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Le Millésime à Crozes Hermitage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, MM. Pascal BIGI, David BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Michel BRUNET, Mme Lyliane BURGUNDER, M. Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Gilles FLORENT, Mmes Béatrice FOUR, Christine FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, M. Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, MM. Jean-Michel MONTAGNE, Jean-Louis MORIN, Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Roger VOSSIER, M. Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Patrick CETTIER (pouvoir à M. Pascal SEIGNOVERT), M. Guy CHOMEL (pouvoir à M. Xavier ANGELI), Mmes Valina FAURE (pouvoir à M. Bruno FAURE), Mme Christiane FERLAY (représentée par sa suppléante Mme Christine FOUR), M. Pierre GUICHARD (pouvoir à Mme Lyliane BURGUNDER), Mme Elisabeth JUNIQUE (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), Mme Stéphanie NOUGUIER (pouvoir à M. Pascal BALAY), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Gérard ROBERTON (représenté par sa suppléante Mme Céline BELLE), M. Jean-Paul VALLES (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), M. Xavier AUBERT, M. Jean-Louis BONNET, Mme Christèle DEFRANCE, Mme Véronique BLAISE, Mme Amandine DEYGAS, Mme Myriam FARGE, Mme Muriel FAURE, M. Patrick FOURCHEGU, M. Michel GAY, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, Mme Sandrine PEREIRA, Mme Agnès OREVE, Mme Ingrid RICHIOUD, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC, Mme Anne SCHMITT, M. Jean-Christophe WEIBEL.

Afin d'amplifier la dynamique de réindustrialisation de la France, l'Etat a lancé une nouvelle phase du programme Territoires d'Industrie pour la période 2023-2027.

Le Territoire d'Industrie Ardèche Drôme Nord a été retenu parmi les lauréats. Il comprend les 8 EPCIs suivants :

- Communauté de Communes Porte de DromArdèche,
- Communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo,
- Communauté de Communes du Val d'Ay,
- Communauté de Communes du Pays de Lamastre,
- Communauté d'agglomération ARCHE Agglo,
- Communauté de Communes Rhône Crussol,
- Communauté de Communes Val Eyrieux,
- Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

Sous le pilotage du chef de projet Territoires d'industrie, une feuille de route territoriale est progressivement mise en œuvre.

Elle concerne 5 thématiques :

1. L'attractivité,
2. Le foncier industriel,
3. Les performances industrielles,
4. Le recrutement et la formation,
5. La transition écologique.

Concernant le foncier industrie, la phase de diagnostic (réalisée avec la mission Rebond Industriel) a mis en avant les constats suivants :

- Peu de terrains disponibles pour l'industrie alors que la demande reste soutenue,
- Les friches représentent un potentiel foncier important,
- Une connaissance des gisements fonciers économiques à parfaire,
- Des difficultés à financer et à mener rapidement les programmes fonciers et immobiliers des EPCIs pour leurs projets économiques (ex : friches, densification des ZA etc...).

Objectifs déterminés de la feuille de route Foncier industriel :

En concertation avec les exécutifs des 8 EPCIs présents au sein des comités de pilotage, trois objectifs ont été définis pour ce volet foncier :

- Identifier et mobiliser massivement les friches et les gisements fonciers économiques pour créer de nouveaux sites industriels,
- Garantir sur le long terme la vocation industrielle des sites les plus stratégiques,
- Accélérer les programmes fonciers et immobiliers des EPCI pour l'accueil de projets industriels.

Dans le cadre de la coopération inter EPCI, une **convention de coopération** est proposée pour une **durée de 6 ans** entre les 8 membres du Territoire d'Industrie Ardèche Drôme Nord, l'EPORA et la Banque des Territoires.

Elle permettrait notamment :

- Aux EPCI qui en expriment le besoin de réaliser des études « Gisements fonciers », avec un soutien financier à hauteur de 75% (50% EPORA + 25% Banque des Territoires),
- De conclure des conventions de veille et de stratégie foncière, entre l'EPORA et les Intercommunalités, pour identifier les sites stratégiques industriels,
- De conclure des conventions opérationnelles pour mobiliser efficacement les secteurs stratégiques industriels,
- De mettre en place un comité de pilotage biannuel, chargé du suivi de la convention et qui sera également une instance informelle d'échanges entre les EPCIs, la Banque des Territoires et l'EPORA sur la thématique du foncier économique.

ARCHE Agglo a signé en octobre 2023 une convention d'études de gisements fonciers (habitat et économie) avec l'EPORA. Les conditions envisagées à ce stade pour cette étude sont les suivantes :

- Date de réalisation prévue : octobre 2026 (un avenant de prolongation pourra être signé).
- Montant prévisionnel maximal de l'étude : 60 000 € HT
- Co-financement de l'EPORA : 50 %
- Co-financement de la Banque des Territoires : 25 %
- Reste à charge pour ARCHE Agglo : 15 000 € HT

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la délibération n°2019-486 du 18 décembre 2019 du Conseil d'Agglomération approuvant le contrat Territoire d'industrie ;

Vu la délibération n°2023-532 du 20 septembre 2023 du Conseil d'agglomération approuvant la signature de la convention d'études avec l'EPORA ;

Vu la délibération n°2023-587 du 18 octobre 2023 approuvant la participation de la Communauté d'agglomération ARCHE Agglo à la candidature Ardèche Drôme Nord ;

Vu la délibération n°2024-197 du 4 avril 2024 approuvant la signature de la convention inter EPCI pour la création, le portage et le financement d'un poste de chargé de mission.

Considérant qu'ARCHE Agglo a signé avec EPORA en octobre 2023 et pour une durée de 3 ans une convention d'étude. Le lancement opérationnel de cette étude devrait intervenir d'ici à juin 2025.

Considérant que 5 EPCI sur les 8 ont manifesté leur intérêt potentiel pour une étude de gisements : Privas Centre Ardèche, Val'Eyrieux, Porte de DrômArdèche, Annonay Rhône Agglo et ARCHE Agglo.

Considérant que la convention de coopération permettrait potentiellement d'obtenir un co-financement de l'étude opérationnelle à hauteur de 15% ;

Considérant l'avis favorable du Bureau du 05 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré à :

- 49 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** la convention de coopération inter EPCI avec l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) et la Banque Des Territoires (BDT) ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 18 juin 2025.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 19/06/2025

Qualité : Le président ArcheAgglo